

Sous-comité du patrimoine bâti

Procès-verbal 3

Le lundi 3 juin 2019

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota :*
- 1. Veuillez noter que ce procès-verbal doit être considéré comme une ÉBAUCHE jusqu'à ce qu'il soit confirmé par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Comité de l'urbanisme le 13 juin 2019.*

Présents :

- Président : conseiller G. Gower**
- Vice-présidente : C. Quinn**
- Conseillers : R. Chiarelli, C. McKenney, R. Brockington, S. Moffatt**
- Membres du public : A. Conforti, J. Halsall, B. Padolsky**

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 2 – Le mardi 12 mars, 2019

ADOPTÉ

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICES DE LA PLANIFICATION

1. Plan de travail de 2019 de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

ACS2019-PIE-GEN-0002

à l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti prenne connaissance de la partie 2 du présent rapport, « Plan de travail de 2019 de la DGPIDE – Sous-comité du patrimoine bâti ».

Après les brefs commentaires du président, le Comité PREND ACTE de la partie 2 du rapport.

SERVICES DES EMPRISES, DU PATRIMOINE ET DU DESIGN URBAIN

2. Permis en matière de patrimoine délivrés en vertu de pouvoirs délégués, 2017-2018

ACS2019-PIE-RHU-0007

Recommandation du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de prendre connaissance du rapport suivant.

Le Comité a reçu, le 28 mai 2019, une lettre de la Rockcliffe Park Residents

Association présentant des commentaires sur ce point.

Puisqu'aucun représentant du public ne s'est présenté et qu'aucune question sur ce point n'a été posée au personnel, le Comité ADOPTE la recommandation du rapport.

3. Demande de modification du 467, rue Besserer, une propriété située dans le district de conservation du patrimoine de l'avenue Daly et désignée en vertu de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

ACS2019-PIE-RHU-0009

Rideau-Vanier (12)

Recommandations du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

1. **d'approuver la demande de modification du bâtiment situé au 467, rue Besserer, conformément aux plans présentés par Open Concept Home Design et datés du 3 janvier 2019 et soumis le 23 avril 2019;**
2. **de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des changements mineurs de conception;**
3. **d'approuver la délivrance du permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 22 juillet 2019.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES avec les INSTRUCTIONS AU PERSONNEL suivantes :

Que le personnel de la planification et des Services juridiques, avant que la question ne soit soumise au Conseil lors de sa réunion du 26 juin 2019 :

- **rencontre le propriétaire pour répondre à ses questions et veiller à ce qu'il comprenne bien les implications d'une désignation de biens à valeur patrimoniale ainsi que ses options advenant l'approbation de sa demande; et,**
- **fasse un compte-rendu de la rencontre au président.**

Anne Fitzpatrick, urbaniste, Emprises, Patrimoine et Design urbain, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE), présente un aperçu des recommandations du rapport. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité a reçu un courriel daté du 31 mai de David Flemming, de Patrimoine Ottawa, appuyant les recommandations du personnel.

Neils Luettge, au nom du propriétaire du 467, rue Besserer, est présent pour appuyer les recommandations du personnel et répondre aux questions.

Puisqu'il n'y a pas de question, le Comité ADOPTE les recommandations du rapport telles quelles.

4. Demande de démolition et de nouvelle construction au 384, rue Frank, une propriété située dans le district de conservation du patrimoine du centre-ville et désignée aux termes de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

ACS2019-PIE-RHU-0010

Somerset (14)

Recommandations du rapport

Que le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de recommander à son tour au Conseil :

1. **d'approuver la démolition du 384, rue Frank, conformément aux plans d'Ottawa Carleton Construction Ltd. reçus le 1er mai 2019;**
2. **d'approuver la demande de construction d'un nouveau bâtiment au 384, rue Frank, conformément aux plans d'Ottawa Carleton Construction Ltd. reçus le 1er mai 2019, à la condition que :**

- **le requérant soumette à l’approbation du personnel des Services du patrimoine des échantillons de matériaux de revêtement extérieur, avant la délivrance d’un permis de construire;**
3. **de déléguer au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d’effectuer des changements mineurs de conception;**
 4. **d’approuver la délivrance du permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d’expiration à deux ans après la date de délivrance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d’examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l’Ontario, prendra fin le 25 juillet 2019.)

(Nota : L’approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l’Ontario ne signifie pas pour autant qu’elle satisfait aux conditions de délivrance d’un permis de construire.)

Anne Fitzpatrick, urbaniste, Emprises, Patrimoine et Design urbain, DGPIDE, présente un aperçu des recommandations du rapport et répond aux questions. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité a reçu un courriel daté du 31 mai de David Flemming, de Patrimoine Ottawa, appuyant la demande.

Julie Harris est sur place pour appuyer la demande et répondre aux questions.

5. Désignation de l’édifice situé au 1820, boulevard St-joseph aux termes de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*

ACS2019-PIE-RHU-0011

Innes (2)

Recommandation du rapport

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d’émettre un avis d’intention de désigner le bien-fonds situé au 1820, boulevard

Saint-Joseph « propriété de valeur ou d'intérêt sur le plan du patrimoine culturel » aux termes de la Partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, selon la Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel jointe en tant que document 4.

Anne Fitzpatrick, urbaniste, Emprises, Patrimoine et Design urbain, DGPIDE, présente un aperçu de la recommandation du rapport et répond aux questions. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

La conseillère du quartier, Laura Dudas, est présente et prend part à la discussion.

Christine Enta, conseillère juridique, Urbanisme, Aménagement et Services immobiliers, Bureau du greffier municipal et de l'avocat général, répond aux questions sur ce point.

Le Comité a reçu des courriels de David Flemming (de Patrimoine Ottawa) et de Susan E. Davies, respectivement datés du 31 mai et du 3 juin, appuyant la demande.

Le Comité reçoit trois intervenants :

- George Kress, de NET Canada, exprime des préoccupations quant aux répercussions de la désignation (une copie de ses observations écrites est conservée au greffe municipal).
- Nicole Fortier, de la Société franco-ontarienne du patrimoine et de l'histoire d'Orléans (SFOPHO), appuie la recommandation du rapport.
- Guy Legault, de la SFOPHO, exprime des préoccupations quant à la conservation du patrimoine bâti d'Orléans.

Le Comité ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle et donne la DIRECTIVE AU PERSONNEL suivante :

Que le personnel des Services de la planification et des Services juridiques, avant que la question ne soit soumise au Conseil à sa réunion du 26 juin 2019 :

- rencontre le propriétaire pour répondre à ses questions et veiller à ce qu'il comprenne bien les répercussions d'une désignation de biens à valeur patrimoniale ainsi que ses options advenant l'approbation de sa demande; et,

- fasse un compte-rendu de la rencontre au président.

6. APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION – 1, RUE RIDEAU

ACS2019-PIE-EDP-0019

RIDEAU-VANIER (12)

Recommandation du rapport

Que le Sous-Comité du patrimoine bâti prenne connaissance du présent rapport.

Alison Hamlin, urbaniste, Services de développement économique, présente les grandes lignes du rapport et répond aux questions. Une copie de son diaporama est conservée au greffe municipal.

Dennis Jacobs, de Momentum Planning & Communications (demandeur), Rob Cadeau, d'architectsAlliance, et Michael McClelland, d'ERA Architects, font une présentation pour appuyer l'approbation du plan d'implantation et répondent aux questions. Une copie de leur diaporama est conservée au greffe municipal.

Les intervenants suivants expriment leur opposition ou leurs réserves concernant la proposition :

- David B. Flemming, Patrimoine Ottawa (une copie de ses observations écrites est conservée au greffe municipal);
- Linda Hoad, au nom de Peter Coffman (une copie de ses observations écrites est conservée au greffe municipal);
- Margaret Vandongen
- David L. Jeanes (en son propre nom);
- George A. Neville;
- Lynn Armstrong;
- Marilyn Hart;

- Robert Russell;
- Julie Harris.

Les employées suivantes répondent également aux questions sur ce point :

- Sally Coutts, planificatrice principale de la conservation du patrimoine, Emprises, Patrimoine et Design urbain, DGPIDE;
- Christine Enta, conseillère juridique, Urbanisme, Aménagement et Services immobiliers, Bureau du greffier municipal et de l'avocat général.

Le conseiller du quartier, Mathieu Fleury, et la présidente du Comité de l'urbanisme, Jan Harder, sont présents et prennent part à la discussion.

Le Sous-comité du patrimoine bâti a reçu, entre le jeudi 23 mai (date à laquelle le rapport a été publié sur le site Web de la Ville) et le moment où il examine le rapport, soit le 3 juin, la correspondance des membres du public suivants soumise par le Bureau du greffier municipal :

- Courriel daté du 23 mai de David Perrin – contre;
- Courriel daté du 23 mai de Devon Fermoye – contre;
- Courriel daté du 23 mai d'Edward Losch – contre;
- Courriel daté du 23 mai de Maciej Karpinski – contre;
- Courriel daté du 23 mai de Mark Christie – contre;
- Courriel daté du 23 mai de Matthew Henry – contre;
- Courriel daté du 24 mai d'Alistair Hensler – pour;
- Courriel daté du 24 mai de Claire Carriere – contre;
- Courriel daté du 24 mai de Dawn – contre;
- Courriel daté du 24 mai d'Ed Jardine – contre;
- Courriel daté du 24 mai de Jake Ryan – commentaires;
- Courriel daté du 24 mai de John Murray – contre;

- Courriel daté du 24 mai de Kathy Black – contre;
- Courriel daté du 24 mai de Loic Trottier – contre;
- Courriel daté du 25 mai de Chris Blahout – contre;
- Courriel daté du 25 mai de Heather Abramenko – contre;
- Courriel daté du 25 mai de John Forsey – contre;
- Courriel daté du 25 mai de Mary et David Elliott – contre;
- Courriel daté du 25 mai de Minna Donatucci – contre;
- Courriel daté du 25 mai de Pauline Moncion – contre;
- Courriel daté du 25 mai de T.E. – contre;
- Courriel daté du 26 mai de John R. Robertson – pour;
- Courriel daté du 26 mai de Mark Freedman – contre;
- Courriel daté du 26 mai de Robert Potvin – contre;
- Courriel daté du 27 mai de Christine Aubry – contre;
- Courriel daté du 27 mai de Kathryn Harper – contre;
- Courriel daté du 27 mai de Marjorie Sim – contre;
- Courriel daté du 27 mai de Tara O'Halloran – contre;
- Courriel daté du 28 mai de Bethany Armstrong – contre;
- Courriel daté du 28 mai de Geoff Solomon – contre;
- Courriel daté du 29 mai d'Elise Godin – contre;
- Courriel daté du 29 mai de Greer Johnston – contre;
- Courriel daté du 29 mai d'Ian Ferguson – contre;
- Deux courriels datés du 29 mai de Jane Touzel – contre;
- Courriel daté du 29 mai de Kevin Phillips – contre;

- Courriel daté du 30 mai de Nick Haines – contre;
- Lettre de Linda Dicaire datée du 31 mai et révisée le 2 juin – contre;
- Courriel daté du 31 mai de Thomas d'Aquino – contre;
- Courriel daté du 2 juin de Glen Fraser – contre;
- Courriel daté du 2 juin de Joan Denault – contre;
- Courriel daté du 2 juin de Joanne Warren et David Burns – contre;
- Courriel daté du 2 juin de Michael Neilly – contre;
- Courriel daté du 2 juin de Robert Cushman – contre;
- Courriel daté du 3 juin de Donna et Robert Roberts – contre;
- Courriel daté du 3 juin de Stephanie Osley – contre;
- Lettre datée du 3 juin de Lyette Fortin – contre;
- Courriel daté du 3 juin de Steve Sorrell – contre.

Le Comité examine les motions suivantes sur ce point :

Motion No SCPB 3/1

Motion de la vice-présidente C. Quinn

ATTENDU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti a recommandé au Conseil d'approuver la demande visant à modifier le Château Laurier à sa réunion du 18 juin 2018, à la condition que le demandeur travaille avec le personnel pour rendre l'agrandissement proposé visuellement compatible avec la structure existante, avant l'approbation du plan d'implantation;

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé la motion no BHSC 31/2 ci-jointe et délégué au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir d'approuver les changements conceptuels relatifs au permis en matière de patrimoine;

ATTENDU QUE le permis en matière de patrimoine autorisant la modification du Château Laurier a été délivré le 3 juillet 2018; et,

ATTENDU QUE la motion n° BHSC 31/2 prévoyait que le personnel soumette la demande d'approbation du plan d'implantation au Sous-comité du patrimoine bâti afin de recueillir ses commentaires avant que celle-ci ne soit présentée au Comité de l'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le coordonnateur du Sous-comité du patrimoine bâti prépare un résumé des commentaires recueillis lors de la réunion du 3 juin de ce dernier, accompagné de commentaires écrits de membres, qu'il soumettra aux fins d'examen au président et à la vice-présidente et fera parvenir aux membres du Comité de l'urbanisme sous forme de note de service avant que celui-ci n'examine le plan d'implantation de l'agrandissement du Château Laurier.

ADOPTÉE

Motion No SCPB 3/2

Motion de la vice-présidente C. Quinn

ATTENDU QUE le Château Laurier est un point d'intérêt architectural et historique emblématique, important et aimé de la ville d'Ottawa et de la capitale nationale;

ATTENDU QUE le Château Laurier est un lieu patrimonial désigné aux termes de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, un lieu historique national et un élément irremplaçable de l'environnement visuel du canal Rideau (désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO), de la Cité parlementaire, du parc Major's Hill, de la Place de la Confédération et du boulevard de la Confédération;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, en 2008, le document intitulé Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada de Parcs Canada;

ATTENDU QUE d'après la norme 11, les ajouts doivent être « compatibles physiquement et visuellement avec le lieu patrimonial », y être subordonnés et s'en distinguer;

ATTENDU QU'il est généralement admis que « compatible » signifie « capable de coexister ou de travailler ensemble sans qu'il y ait de conflit »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé une demande visant à modifier le Château Laurier, au 1, rue Rideau, une propriété désignée aux termes de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, d'après des plans reçus le 9 et le 30 mai 2018, à la condition que le demandeur travaille avec le personnel pour rendre l'agrandissement proposé visuellement compatible avec la structure existante, avant que l'on approuve le plan d'implantation;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville confirme que le nouveau plan respecte les conditions prévues et recommande que le plan d'implantation soit approuvé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a demandé au Sous-comité du patrimoine bâti de « commenter » le nouveau plan « avant qu'il soit présenté au Comité de l'urbanisme »;

ATTENDU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti trouve que le nouveau plan ne satisfait pas entièrement les conditions prévues par le Conseil municipal lorsqu'il a approuvé la demande de modification, d'après la Loi sur le patrimoine;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti est d'avis que le Comité de l'urbanisme devrait refuser d'approuver le plan d'implantation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Sous-comité du patrimoine bâti recommande au Comité de l'urbanisme de demander au personnel de travailler avec le demandeur et la Commission de la capitale nationale sur une nouvelle révision du plan, pour que l'agrandissement proposé soit suffisamment compatible visuellement avec le Château Laurier (de forme discrète, avec des éléments caractéristiques de son lieu patrimonial) et s'y intègre bien.

La motion est ADOPTÉE à la majorité de 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 1 VOIX NÉGATIVE ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES Conseillers R. Chiarelli, C. McKenney,
(7): R. Brockington

Membres : A. Conforti, J. Halsall, B. Padolsky

Vice-présidente C. Quinn

VOIX NÉGATIVE (1): Président G. Gower

Le Comité PREND ACTE du rapport.

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

Le point suivant a été soumis au Comité, à titre d'information, avant la réunion :

A DÉSIGNATIONS REFUSÉES, 2017-2018

ACS2019-PIE-RHU-0008

Capitale (17)

DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT

- Sommaire des propositions de modification au Règlement de zonage et de réglementation du plan d'implantation – 384, rue Frank
- Sommaire de la proposition de modification au Règlement de zonage et de réglementation du plan d'implantation – 412, rue Sparks

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 h 32.

Coordonnateur du comité

Président